

**PENAL : GARANTIES PROCEDURALES A TRAVERS
L'UNION EUROPEENNE**



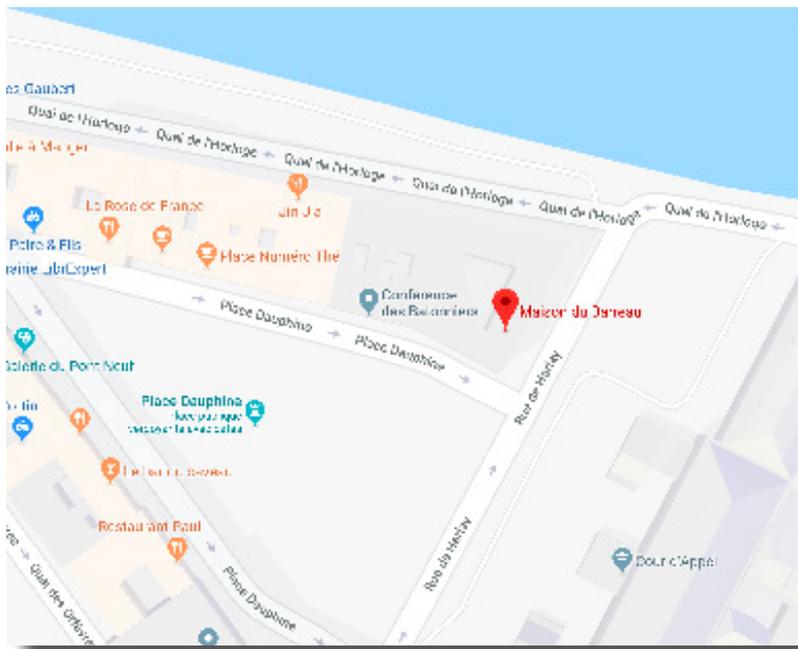
Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

**Maison du Barreau de Paris
Auditorium
2 rue de Harlay
75001 Paris**

*Formation validée
au titre de la formation
professionnelle des avocats*

**Inscriptions par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
ou
<https://www.dbfbruxelles.eu/inscription-fifpl/>**

Formation sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF



PENAL : GARANTIES PROCEDURALES A TRAVERS L'UNION EUROPEENNE

14h-14h15 : Propos introductifs par Jean Jacques FORRER, Président de la DBF et par **Basile ADER**, Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris

ATELIER 1 : GARANTIES PROCEDURALES UE/CEDH

14h15-14h45 : Garanties procédurales pénales européennes : de l'échec de la décision-cadre à la feuille de route en marge du programme de Stockholm

Manuel RUBIO-GULLON, Sous-directeur de la négociation et de la législation pénales à la direction des affaires criminelles et des grâces, Ministère de la Justice

Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON, Avocat au Barreau de Paris, Expert auprès du Comité Droit pénal du CCBE

14h45-14h55 : Débats

14h55-15h25 : Convention EDH, droits procéduraux et interprétation par la Cour de Strasbourg

Basile ADER, Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris

15h25-15h35 : Débats

15h35-15h50 : Pause

ATELIER 2 : COOPERATION JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE

15h50-16h20 : Les enjeux liés à la mise en oeuvre du mandat d'arrêt européen : témoignages croisés

David TOUVET, Magistrat de liaison en Belgique

Vincent ASSELINEAU, Avocat au Barreau de Paris, Expert auprès du Comité Droit pénal du CCBE

16h20-16h30 : Débats

16h30-17h00 :

La coopération renforcée concernant la création du Parquet européen : prochaines étapes et mise en oeuvre au niveau national

Elisa SASON, Policy Officer, Unité Droit pénal général et formation judiciaire, DG Justice et Consommateurs, Commission européenne

Benoit DENIAU, Avocat au Barreau de Paris, Expert auprès du Comité Droit pénal du CCBE

17h00-17h10 : Débats

ATELIER 3 : PERSPECTIVES ET APPORTS EUROPEENS A LA MATIERE PENALE

17h10-17h40 : Box vitrés dans les tribunaux : quelle articulation avec la directive présumption d'innocence, la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la Convention EDH ? Quelles perspectives d'encadrement au niveau européen ?

Fabien LE BOT, Unité Droit pénal procédural, Commission européenne

Camille POTIER, Avocate au Barreau de Paris, Experte auprès du Comité Droit pénal du CCBE

17h40-17h50 : Débats

17h50 - 18h00 : Propos conclusifs par Jean Jacques FORRER, Président de la DBF